

07 nov 2013 -12:47

Promotion de la facturation électronique par les professions économiques belges et la Fédération Royale du Notariat

Ce jeudi 7 novembre, le Ministre de la Simplification administrative Olivier Chastel a signé les protocoles relatifs à la promotion et l'utilisation de la facture électronique avec les instituts représentant les professions économiques belges: l'Institut des Experts-comptables (IEC), l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes (IPCF) et l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE), ainsi qu'avec la Fédération Royale du Notariat belge.

Dans le cadre de l'assistance technique et ICT requise pour l'utilisation, la réception et le traitement de factures électroniques, une série de protocoles ont été signés précédemment avec les sociétés de services providers et les sociétés de software. Conscient de l'importance grandissante de la facturation électronique, les fédérations interprofessionnelles belges (BECI, FEB, IZEO, SNI, UCM, Unizo, UWE et Voka) ont également rejoint l'impulsion donnée par le Ministre Olivier Chastel en signant le protocole.

L'engagement des professions économiques et des notaires, conseillers habituels des entreprises, constitue un message très clair à destination des entreprises sur la nécessité d'adapter leur organisation administrative.

Pour le Ministre Olivier Chastel, « il est évident que la facturation électronique simplifie le travail des notaires et des comptables, c'est un véritable outil dynamique. Elle offre de nombreux avantages. En effet, elle réduit les charges administratives, les coûts liés à la facture papier et l'espace de stockage. De plus, elle permet un gain de temps (le temps écoulé entre l'expédition et la réception est restreint), les risques d'erreur provenant de l'encodage des données sont minimes, elle accélère les paiements et a un effet positif sur l'environnement. Bref, la facturation électronique, c'est possible, c'est facile et c'est avantageux ! ».

Pour M. Benoit Vanderstichelen, Président de l'Institut des Experts Comptables: « Au cœur de notre métier et de la dématérialisation des procédures et des documents que nous soutenons au quotidien, le déploiement optimal de la facturation électronique dans les PME catalyse les rôles multiples des professions du chiffre dans le conseil et l'accompagnement des entreprises. Sensibiliser, organiser, fiabiliser et proposer des services à haute valeur ajoutée, tels sont les engagements de l'IEC et de ses membres ! ».

Pour M. Jean-Marie Conter, Président de l'Institut professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés: « L'IPCF en est convaincu: le passage à la facture électronique représente une véritable opportunité pour les 6.000 comptables-fiscalistes du pays ! Les professionnels du chiffre vont certes devoir équiper leurs bureaux en conséquence, mais ils vont surtout enfin pouvoir consacrer un maximum de temps à une activité à haute valeur ajoutée: le conseil aux entrepreneurs ! ».

Pour M. Daniel Kroes, Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises: « L'IRE souscrit pleinement à une mise en place large et rapide de la facturation électronique et encourage dès lors tous les réviseurs d'entreprises à l'utiliser dès à présent ». Pour Thierry Dupont, Vice-Président de l'IRE: « Intervenants privilégiés auprès des entreprises, les 1.050 réviseurs d'entreprises du pays pourront utilement inciter leurs clients à adopter la facturation électronique, en les aidant à adapter leurs procédures internes de traitement des documents électroniques en conséquence ».

Pour Mme Lorette Rousseau, Présidente de la Fédération Royale du Notariat belge: « Notre Fédération est très heureuse de cette collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative. Chaque année, environ 2,5 millions de personnes se rendent dans les études de notaire pour conclure 800.000 à 900.000 documents officiels. Cela démontre que le projet de facturation électronique possède un potentiel considérable. La facturation électronique n'a que des avantages: elle est plus simple, plus efficace et plus rentable. En outre, il s'agit d'un projet respectueux de l'environnement et donc en parfaite adéquation avec la volonté que portent les notaires pour le développement durable ».

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>